

Louise Sambet, morte aussi, mais après avoir survécu une quinzaine d'années à son mari. Elle laisse notamment une fille mariée à un savetier d'Yenne. Sa succession, non encore partagée comme je l'ai dit, comprend plusieurs petits immeubles dans ce canton et une maisonnette à Boège. La maisonnette peut valoir 600 fr. et les biens d'ici de 5 à 6,000. J'ai reçu, il y a 2 ou 3 ans, la visite de l'un des cohéritiers, Pierre-Jacques-Isidore, qui voulait faire un emprunt sur sa part ; ce que je n'ai pas voulu négocier.

Je suppose que c'est l'individu qui propose à M. Pellerin de recevoir la main de sa fille avec la suite d'un commerce que vous me signalez comme important. Les renseignements que voilà sont en si parfait contraste avec ceux reçus de son acquéreur par votre client Pellerin, que l'affaire n'aura sans doute nulle suite. Votre Lollier, qui prétend avoir ici 50,000 fr. de propriétés, n'y trouverait pas 1,000 fr. de crédit. S'il s'agit de Pierre-Jacques-Isidore, je dois ajouter, pour vous, confidentiellement, qu'il m'a montré la figure d'un coureur de tavernes et la langue dorée d'un escroc.

Enchanté d'avoir pu servir votre client dans cette occurrence, je vous offre l'expression de ma considération bien distinguée.

PELLETEZ, notaire.

LETTRE XXIII.

De Mad. Servolet à Constance Daymer.

D'Abbins, le 3 avril 66.

Ma chère fille,

Voilà près d'un an que vous nous avez quittés. Vous ne l'avez pas fait sans esprit de retour. Nous avons retrouvé dans vos lettres cette pensée que vous exprimiez ici en partant. Vous nous aimez toujours, j'en suis sûre, nous qui vous aimons tant. Vous m'auriez écrit plus souvent, si j'avais pu vous répondre. Vous le savez, je n'ai pas votre grande instruction ; j'écris fort mal et ma vue a baissé depuis votre départ. Aussi, n'ayant plus ma